

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 654 7 octobre 1982  
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
François Brutsch  
Marcel Burri  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

DESSOUS DE KIS

## Dossiers politiques

*Les députés socialistes des cantons romands avaient mis à l'ordre du jour d'une journée d'étude, samedi dernier, le sujet, classique, des fichiers informatiques, de la protection de la sphère privée, du Kis suisse ou latin.*

*Un des rapports portait sur l'expérience vaudoise. Deux lois dans ce canton. L'une, sur les fichiers informatiques du secteur public (Etat, communes et institutions de droit public). La loi est simple, prévoit une application décentralisée et met l'accent sur la procédure de recours.*

*Cette loi est trop récente pour qu'il soit possible de tirer les premières conclusions de son application. Tout au plus peut-on dire qu'elle n'a pas été considérée comme un exutoire et l'occasion tant attendue de tirer enfin les choses au clair: pas de recours enregistré au rôle jusqu'à ce jour.*

*Deux champs d'application nécessiteraient pourtant un examen particulier.*

*La loi touche le domaine bancaire par le biais des banques cantonales qui, étant institutions de droit public, lui sont soumises. Or à l'abri du secret bancaire, les échanges de renseignements, par accès à des fichiers informatiques, sont entre banques très développés, dit-on. Alors que les pouvoirs publics posent la règle que toute interconnexion de fichiers doit être soumise à une autorisation, prise au plus haut niveau, qu'en est-il dans ce secteur?*

*L'autre question est celle de savoir, à l'épreuve, si suffisent le droit de regard du citoyen sur tout donnée le concernant et le droit de recourir en cas d'abus; ou si, selon la pratique de beaucoup de*

*pays, la commission de recours ne devrait pas disposer du pouvoir d'investigation et de contrôle. L'autre loi vaudoise concerne les dossiers de police judiciaire.*

*Elle a d'abord un mérite: celui d'exister. Et elle pose des principes généraux: ne contenir que des faits exacts, devant être rectifiés s'ils ne le sont pas, exclure toute annotation sur les opinions morales ou politiques.*

*La procédure de recours est certes d'une extrême prudence. Il faut avoir des raisons valables de penser que des faits inexacts sont portés en dossier pour pouvoir valablement demander à un juge désigné par le Tribunal cantonal de demander à la police de faire la preuve des faits, et, au besoin, en cas d'abus, d'imposer les rectifications nécessaires.*

*Mais les polices cantonales agissent aussi pour le compte de la police fédérale; elles ont, pour cette mission, des brigades politiques.*

*Les fichiers politiques sont-ils soumis à la loi? Lorsque le Grand Conseil vaudois a adopté cette loi, il pouvait le penser pour deux raisons. Tout d'abord, cette extrême prudence de la procédure de recours. D'autre part il n'ignorait pas qu'il y a des faits exacts qui peuvent être interprétés politiquement. Exemple: «a participé à telle ou telle manifestation...»*

*Or il semble certain que les dossiers politiques, dans l'interprétation rigoureuse qui est donnée du texte légal, ne tombent pas sous le coup de la loi vaudoise. Parce qu'ils ne sont pas judiciaires! Ils échapperaient donc à tout contrôle, même par juge cantonal interposé. Plus grave: du même coup, ils ne sont pas soumis aux règles précises de transmission à des tiers, règles adoptées par le Législatif. Sur tout le débat, et sur l'adoption de cette loi vaudoise aura donc plané une énorme ambiguïté. Il serait urgent et honnête de la lever.*

**A. G.**

## Femme mariée et assurée

Il y a les dossiers et les fichiers de la police, dont l'existence, sous forme informatisée, attise les pires craintes, suscite les plus violentes contestations (nos questions urgentes en première page).

Et puis il y a la masse de dossiers et de fichiers, de plus en plus souvent gérés par ordinateur, eux aussi, établis par toutes sortes de vendeurs animés, comme il se doit, des meilleures intentions du monde pour leur clientèle.

Entre les abus des uns et les abus des autres, la qualité de «service public» fait à juste titre la différence. Pour le reste, une vigilance extrême s'impose ici et là.

Voyez plutôt le cas, illustré par le questionnaire ci-contre, tellement grossier qu'il en frôle le ridicule.

Soit une respectable citoyenne, par ailleurs automobiliste, et de ce fait depuis plus de dix ans au bénéfice d'une assurance auprès d'une compagnie bien connue, aussi suisse que nationale (on ne lésine pas sur le label helvétique).

Notre assurée, donc, vient à se marier. Et à l'occasion du changement de nom qu'implique cette honorable circonstance de la vie, elle reçoit de la part de ladite assurance, sur les ordres de la direction semble-t-il, la «demande de renseignements» que nous reproduisons, à remplir par son mari! Il y a des directeurs qu'une solide paire de claques rendrait peut-être à la réalité. Cela mis à part, un petit test. A votre avis, s'agit-il:

— d'un geste de sollicitude de l'assurance, pressée de contrôler si sa cliente a fait le bon choix?

— d'une vulgaire entreprise d'élargissement de la clientèle (l'époux, outre les bons et les mauvais jours, pourrait bien partager la même assurance)?

— d'un vieux fond de sexisme, l'assurée ayant pris époux et n'étant plus dès lors tenue pour majeure?

— d'un réflexe informatique (avant tout, nourrir l'ordinateur)?

Les questions mentionnées ci-dessous sont à faire compléter par .....

Nom et prénom .....

Date de naissance et nationalité .....

Depuis quand possédez-vous un permis de conduire suisse valable ? .....

Etranger : depuis quand êtes-vous domicilié en Suisse de façon ininterrompue .....

Etranger : quel permis de séjour possédez-vous : A, B ou C .....

Etiez-vous ou êtes-vous actuellement assuré en resp. civile, casco ou accidents (comme conducteur ou passager) en qualité de détenteur de véhicules automobiles ? oui/non  
branche .....  
compagnie .....

En cas de réponse affirmative à la question précédente : ces assurances ont-elles été annulées ? oui/non  
lesquelles .....  
quand .....  
motif .....

Une proposition d'assurance pour l'une des branche désirée vous-a-t-elle été refusée ou son acceptation, respectivement la continuation du contrat, subordonnée à l'acceptation de conditions aggravées ? oui/non  
lesquelles .....  
compagnies .....  
motifs .....

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou un conducteur habituel de vos véhicules, avez-vous déjà fait l'objet d'une contravention ou d'une condamnation pénale en relation avec l'utilisation d'un véhicule automobile ? oui/non  
qui .....  
date .....  
sanctions .....  
motifs .....

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou un conducteur habituel de vos véhicules, avez-vous déjà fait l'objet d'un retrait de permis de conduire ? oui/non  
qui .....  
date .....  
motifs .....

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou les conducteurs habituels de vos véhicules, avez-vous déjà causé comme détenteur ou conducteur d'un véhicule automobile des sinistres entraînant des demandes en dommages-intérêts ? oui/non  
quand .....  
pourquoi .....  
de quels montants .....

....., le ..... signature .....

Question subsidiaire: votre assurance est-elle sexiste? oui... non...

## L'indice des prix ce n'est qu'un début...

Compensation du renchérissement: le patronat ne relâche pas la pression. La polémique engagée (avec succès en ce qui concerne le secteur bancaire — cf. DP 653, «La règle de la bonne foi») à partir des distorsions de l'indice des prix ces cinq dernières années n'est manifestement, pour les milieux patronaux les plus radicaux, qu'une étape sur la voie de remises en question plus fondamentales encore.

Voyez la Société pour le développement de l'économie suisse, Sdes, qui rompt une lance, dans sa dernière «revue des faits de la semaine» (N° 38) pour d'autres méthodes d'évaluation des salaires. Nous citons quelques lignes qui se passent de com-

mentaire et qui laissent bien augurer des prochaines négociations (conventions collectives) sur le sujet: «L'augmentation des salaires réels qui est résultée ces dernières années de la surévaluation de l'indice ne sera pas ignorée dans les négociations salariales qui vont avoir lieu entre partenaires sociaux. Mais il y a plus important encore: l'indice ne devrait pas être pris à l'avenir comme la mesure fidèle de toutes choses (salaires, rentes, loyers, subventions) (...) Dans une période de croissance nulle, voire négative, comme celle que nous vivons, la tentative de garantir le niveau de vie à moyen terme par le biais de l'indexation est forcément vouée à l'échec. L'indice ne saurait servir de seul étalon des adaptations de revenus, c'est la situation économique qui est déterminante. Or le moins qu'on puisse dire actuellement est qu'elle n'est pas excellente.» La bataille de l'indice, avant d'autres batailles, plus cruciales encore.

## CONTRÔLE POPULAIRE

### Information télévisée

*Le remplacement d'Helmut Schmidt par Helmut Kohl à la tête du gouvernement allemand a permis, une fois de plus, de constater la valeur informative de la télévision. Pendant huit heures les deux chaînes nationales de l'Allemagne fédérale ont diffusé les débats du Bundestag en direct. Les interruptions motivées par le déroulement du vote (le défilé des députés devant les urnes), le dépouillement et les séances des groupes étaient animées, en studio, par des émissions de réflexion et d'explication politique avec des retours occasionnels dans les couloirs. D'où un contact constant avec le parlement, ce qui a permis à l'animateur de la première chaîne (ARD) de donner en primeur les résultats du scrutin, avant la reprise de la séance et la proclamation officielle.*

*Le sujet de l'émission du 1<sup>er</sup> octobre était excep-*

*tionnel, mais la diffusion de séances ordinaires est courante.*

*En Suisse, les parlementaires, encore inexpérimentés dans ce domaine, refusent d'apparaître sur nos petits écrans. Suivre les débats, pour le commun des mortels cela veut dire faire le déplacement de Berne, avec le risque de ne pas trouver de place, sauf si on a la chance d'obtenir une carte pour la tribune est.*

*Mais est-il utile de suivre les travaux des parlements? On ne pénètre pas dans la cuisine des restaurants, on attend les résultats sur la table et on apprécie... Qui a parlé de «contrôle populaire»? Vu sous cet angle, le bon fonctionnement de la démocratie exigerait — ce serait un minimum! — la diffusion des débats à la radio.*

## A SUIVRE

Le mensuel économique allemand «Impulse» a publié dans son numéro de septembre un dossier sur les efforts «des Confédérés» pour attirer des

entreprises étrangères. Une carte de la Suisse indique les régions qui cherchent à attirer des entreprises allemandes. Elles se trouvent principalement dans l'arc jurassien, en Suisse centrale et en Suisse orientale. Détaillons les régions romandes citées: la Vallée de Joux et la ville de Montreux, dans le canton de Vaud, ainsi que, en bloc, les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura, avec en plus celui de Berne. La carte précise les noms et le numéro de téléphone des personnes à contacter.

\* \* \*

L'augmentation à 50 000 marks du capital minimum imposé aux sociétés à responsabilité limitée (Sarl) en Allemagne a incité certains citoyens à créer une société en Grande-Bretagne puisque la «Limited Company» n'exige qu'un capital minimum d'une livre, c'est-à-dire un peu moins de 4 francs. Par la suite, les règles de libre établissement dans le Marché commun permettent sans difficulté de créer une succursale en Allemagne. L'opération coûte évidemment un peu plus cher et certains inconvénients viennent contre-balancer les avantages de cette création d'une mini-multinationale. Malgré tout, une démonstration probante supplémentaire que les réglementations gouvernementales trouvent toujours des «malins» pour les tourner.

\* \* \*

Un bimestriel destiné aux «jeunes» de 16 à 22 ans (ni plus, ni moins?) paraîtra en décembre à Genève. Son titre: «Virus». Apparemment, pas d'analogie avec le périodique alémanique paraissant sous le même titre et qui a une attitude très critique à l'égard de l'armée.

\* \* \*

On sait, grâce au dernier recensement, que la part de la population active suisse qui se rend chaque jour à un lieu de travail situé hors de sa commune de domicile a passé de 30 à 40% entre 1970 et 1980. Les Suisses, un peuple de pendulaires. Un constat capital, avec des retombées inévitables par exemple sur l'aménagement du territoire, sur l'avenir des transports (en commun) et aussi sur l'organisation de la vie sociale et politique.

## Centrales nucléaires et production de déchets radioactifs: 1985, on arrête tout et on ne recommence pas

1985: non, il ne s'agit pas du titre (modifié) du roman d'Orwell, mais d'une date souvent évoquée à propos du lancinant problème des déchets radioactifs et des efforts pathétiques que fait la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) pour enterrer et le problème et les déchets. Parce que, en 1985, la preuve doit être apportée que le stockage définitif et sûr des déchets est possible, sinon...

La CEDRA publie un petit bulletin d'information. Il arrive qu'on y trouve des renseignements utiles (numéro de juillet 1982): «Conformément à l'Arrêt fédéral d'octobre 1978 concernant la loi sur l'énergie atomique, l'exploitation des installations nucléaires en Suisse présuppose une gestion et un stockage final sûr des déchets radioactifs qui en proviennent. Le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a accordé à la CEDRA un délai qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 1985 afin qu'avec le projet «Garantie», elle puisse apporter la preuve que cette condition peut être remplie.»

Vous avez bien lu: l'exploitation des centrales. Il n'est donc pas question, à ce niveau, de nouvelles centrales. En clair: si cette preuve n'est pas établie, les centrales actuellement en fonction seront mises en panne.

### CROIX DE BOIS, CROIX DE FER...

Ces propos draconiens peuvent surprendre de la part d'une administration fédérale très pronucléaire. Mais souvenez-vous: 1978, la Suisse était en plein débat à propos d'une initiative qui allait être soumise au vote au cours de l'année suivante et qui donnait des sueurs froides à nos édiles. Il était donc urgent de calmer une opinion publique particulièrement angoissée par le problème des déchets.

Et, quoi de plus rassurant que ces propos virils? On vous assure que si dans sept ans le problème n'est pas résolu, croix de bois croix de fer, on arrête tout.

### QUATRE ANS APRÈS

Voilà maintenant quatre ans de passés. On a peu progressé dans la solution du problème et la CEDRA commence à reconnaître qu'en 1985, la preuve ne sera pas des plus éblouissantes.

Le 14 mai de cette année, la radio romande organisait une table ronde, sous la présidence de Th. Bouchat, et où plusieurs journalistes questionnaient M. Rometsch, le président de la CEDRA. Voici les dernières répliques de cette passe d'armes que nous avons enregistrées:

Le journaliste: *1985, tiendrez-vous le délai?*

M. Rometsch: Nous tiendrons le délai pour déposer ce que nous avons en ce moment. Je ne suis pas sûr et, ... ou plutôt je peux le dire d'une autre façon, je suis déjà sûr que le contenu de ce projet qui apporte la preuve que nous allons déposer en 1985 ne contient pas ce que nous imaginions il y a trois ou quatre ans. Ce sera moins, mais ce projet fera pas mal de pas en avant et j'espère, et ne peux qu'espérer que le Conseil fédéral va dire: bon, c'est pas fini, mais c'est assez pour continuer, et faites encore dans les délais telles et telles recherches supplémentaires.

J. — *Donc, pas de preuve pour 1985?*

R. — Pas de preuve totale pour 1985, mais une bonne partie de la preuve.

J. — *Et assez pour que, précisément, on continue, et que, d'un autre côté, le programme nucléaire d'installation et d'exploitation des centrales nucléaires puisse, lui aussi, continuer?*

R. — Oui, parce que cette histoire de 1985, c'est

pour les centrales en exploitation; pour les autres, on a beaucoup plus de temps.

Une fois encore, voilà qui est relativement clair. Le président Rometsch, qui n'est pas de langue française, s'exprime pourtant fort bien, et il a les idées claires: il s'agit maintenant de différer cette date de 1985 et d'y préparer l'opinion publique!

La même manœuvre s'esquisse à d'autres niveaux. Le groupe de travail de la Confédération pour la gestion des déchets nucléaires a publié, cet été, son quatrième rapport d'activité couvrant l'année 1981. On y apprend l'avis d'un autre groupe, celui des géologues (issus des grandes Ecoles pour la plupart) et qui a été consulté: «Le groupe se prononce une nouvelle fois sur le délai imparti pour la réalisation du projet «Garantie». Il propose de le prolonger au-delà de 1985 pour des raisons scientifiques et en vue d'une étude plus approfondie et plus soigneuse du problème.» Les bons apôtres! Comme si les raisons scientifiques n'étaient pas tout aussi valables lorsque les centrales seront en panne; comme si on n'avait pas tout le temps d'étudier soigneusement le problème après l'arrêt des centrales.

Il est tout de même curieux que ces bons savants n'aient pas eu l'idée d'envisager la seconde proposition du dilemme formulé en 1978: ou bien on a la preuve, ou bien on stoppe. Grave manque d'imagination, Messieurs.

### LA PUB ET LA SCIENCE

Quant à la CEDRA elle-même, elle continue à faire ce qu'elle peut pour tranquilliser l'opinion publique: des recherches en laboratoire, des voyages de journalistes à La Hague ou en Suède, de la pub dans les journaux, des stands au Comptoir suisse. Mais, du point de vue scientifique, c'est toujours aussi nul.

Pour les déchets hautement radioactifs, la CEDRA a retenu la bordure argovienne du Jura et ceci, apparemment, pour la seule raison que les Argoviens sont les gens les plus pronucléaires de Suisse,

donc les moins opposés à ses recherches. Des forages ont même commencé et ils ont été implantés avant qu'une campagne de recherche sismique ait été entreprise. Or il pourrait bien se faire que la région retenue soit une des plus mauvaises possible: c'est, du moins, ce que suggère un profil géologique qui vient d'être publié (voir schéma ci-contre). Maintenant, la CEDRA se vante de faire de la sismique: c'est un peu comme ce malade qui fait des cabrioles après avoir pris son remède, parce qu'il avait oublié d'agiter le flacon avant l'emploi!

Même incohérence à propos des déchets faiblement et moyennement radioactifs. Un très bel exemple de la politique à suivre si on tient à susciter la méfiance des gens est fourni par ce volumineux rapport distribué aux autorités cantonales et communales touchées par les sites choisis. On y explique le choix, élaboré à partir de la littérature géologique à disposition. Comme si les géologues qui

ont étudié ces régions l'avaient fait en pensant au problème des déchets radioactifs!

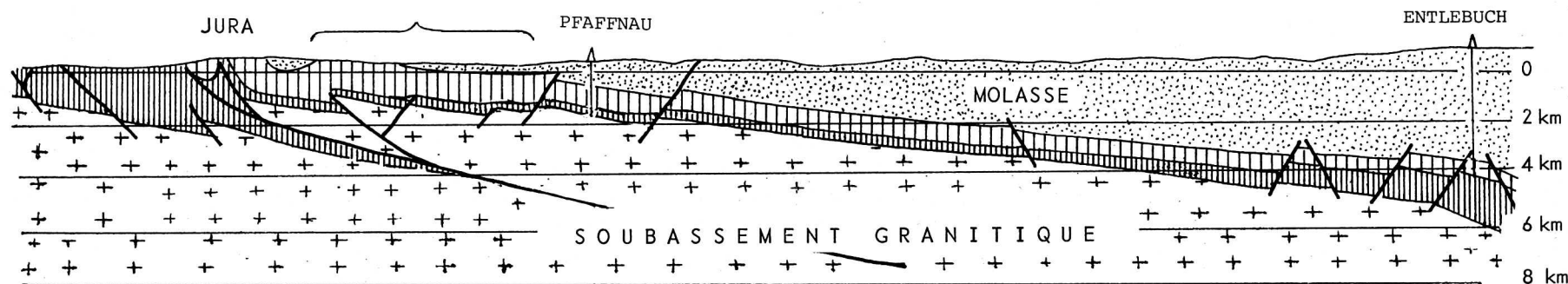
Ainsi, par exemple, on en vient à retenir un site comme la colline du Montet, à Bex, parce que la carte géologique montre la présence de gypse et d'anhydrite, roches imperméables. On va même jusqu'à y faire plusieurs centaines de mètres de forages. Alors qu'un géologue un peu astucieux qui aurait passé trois jours sur place aurait pu poser toute une série de questions sur l'histoire, la forme, par conséquent la stabilité et l'épaisseur de la couverture solide de cette colline. Pas un mot de tout cela dans le rapport de la CEDRA. Lamentable!

Pendant ce temps, à Berne, on se tâte: va-t-on accorder l'autorisation à Kaiseraugst? Messieurs, de la tenue! Vous avez fait voter une loi, en 1979, où il est dit, article 3, § 2: «L'autorisation générale pour les réacteurs nucléaires n'est accordée que si l'élimination sûre et à long terme, ainsi que l'entre-

posage définitif des déchets radioactifs provenant de l'installation sont garantis et que si la désaffectation et le démantèlement éventuel des installations mises hors service sont réglés.»

Alors de quoi parle-t-on à Berne? La garantie n'est pas fournie, et elle ne le sera pas en 1985, de l'aveu même du président de la CEDRA, on ferait donc bien de cesser de nous casser les oreilles avec des problèmes que la loi nous empêche de résoudre et de se consacrer aux problèmes urgents: comment se fera la répartition du courant lorsque le premier janvier 1986, les centrales seront mises en panne. Mais il n'y a sans doute là aucun problème, parce que du courant, il y en aura assez pour tout le monde!

Si la CEDRA pouvait faire, avec cohérence, de la bonne géologie (mais en est-elle capable?), et si les autorités abordaient les vrais problèmes, peut-être qu'une certaine confiance pourrait naître, et il y en a urgent besoin.



*La Shell vient de publier une série de documents issus de recherches pétrolières (sismiques et forages) dans le «Geological Atlas of Western and Central Europe» (La Haye, 1982, distribué par Elsevier). On peut y voir, page 93, le profil géologique reproduit ici.*

*Vous souvenez-vous des profils, schématiques certes, que M. Rometsch présentait à la TV (enregistrement à disposition)? on y voyait un contact entre le soubassement granitique et sa couverture suivant une surface dessinée à la règle.*

*Et voici que le profil de la Shell montre de fortes perturbations de cette surface, avec des failles importantes qui coupent le soubassement et la couverture entre le granite et la molasse (ici représentée par deux couches seulement).*

*Passant par les forages d'Entlebuch et de Pfaffnau, ce profil est situé à une quinzaine de kilomètres de la zone explorée par la CEDRA, mais, très généralement, ces grandes cassures se suivent parallèlement à la chaîne jurassienne, ce qui fait que la dite zone, qui correspondrait à l'accolade, serait une des plus mauvaises...*

*Certes, il s'agit là d'une interprétation de mesures sismiques et il existe d'autres interprétations, mais la Shell n'a pas la réputation d'amateurisme en la matière. Chiche que la CEDRA nous sort bientôt une interprétation où rien de tout cela n'apparaît! Avec ça que les roches sont le plus souvent bien plus perturbées que ce que laissent penser les modèles établis à partir de la sismique...*

## CODE DE CONDUITE

### Nestlé: la voie interne

*Nestlé aux Etats-Unis: la confiance règne. Le 11 juin dernier, ainsi que le rapporte l'UITA (Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes) dans son dernier bulletin d'informations, six syndicats américains représentants des travailleurs de Nestlé ont instamment prié la direction de cette société d'«engager promptement des négociations de bonne foi» avec le comité de boycottage des produits Nestlé (partie du Réseau international d'action pour l'alimentation des nourrissons, Ifban).*

## JOURNAL DE GENÈVE

### Emprise des banques et emprise de l'Etat

Plaidoyer pour l'économie de marché, pour la «voie helvétique», «typiquement libérale», contre «la socialisation à froid», contre les déficits publics, contre «l'automatisme de la redistribution», et on en passe: le gardien de la pensée libérale au «Journal de Genève», Jacques-Simon Eggly, ne lésinait pas sur la formule, ce dernier lundi, pour agrémenter les deux petites colonnes de «bulletin suisse» qui ouvrent traditionnellement la semaine du quotidien genevois. Sous le titre «Economie et confiance», une revue des slogans de la droite helvétique, avec cette entrée en matière valant son pesant de pâte humaine — nous citons, pour l'émotion — «Si l'on est un ouvrier au chômage par suite de licenciements dans l'horlogerie, on aura, forcément, le sentiment de subir une injustice.»

Qui dira au journaliste, idéologue libéral et député, les sentiments d'un chômeur horloger? Vaste programme.

*Objet de la négociation: les critiques portées par les groupes d'action qui reprochent à Nestlé d'avoir préparé pour ses filiales un règlement d'application trop désinvolte du code de conduite de l'Organisation mondiale de la santé au chapitre de la commercialisation des aliments pour bébé dans les pays sous-développés.*

*La motivation des syndicats: «Le comité de boycottage a un désir légitime de clarification de la nouvelle politique de Nestlé et souhaite vérifier que cette politique soit bien appliquée dans toute l'entreprise.»*

*Jusqu'ici, cette tentative de règlement du conflit ne semble pas avoir eu de puissants échos parmi les salariés employés en Suisse par Nestlé.*

Il est un point en revanche où le tir sera rapidement rectifié. C'est lorsque J.-S. Eggly, en venant comme de juste à alerter l'opinion contre l'emprise de l'Etat, vante celle des banques. Citons encore, pour la vigueur du propos: «Des actions ponctuelles, précises, de l'Etat, sont donc utiles, nécessaires même. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une prise en charge durable d'un secteur économique. Pour ces efforts de restructuration, on ne saurait négliger le rôle des banques. C'est là qu'on voit combien une offensive contre ce secteur serait absurde, tant sa prospérité est liée à sa disponibilité.» L'ennui, c'est que pas plus tard que la semaine passée, l'Association suisse des banquiers elle-même s'insurgeait contre ce rôle de «pompiers volant» de l'économie suisse qu'on lui assigne dans certains milieux industriels. Et de mettre sans ambiguïté les points sur les «i»: les canards boiteux, très peu pour nous! En d'autres termes: «Les banques suisses ne mettront pas sur pied des programmes structurels ou régionaux de sauvegarde contre les difficultés économiques actuelles. L'aide massive accordée au secteur horloger est le résultat de fortes pressions politiques. La règle d'attribution des crédits reste la bonne marche prévisible des affaires

de telle ou telle entreprise.» Libéralisme quand tu nous tiens ou on trouve toujours un plus libéral que soi.

## POINT DE VUE

### Cyclopolitesse et triple plateau

Tout d'abord, je vous prierai d'être polis. Parce que, moi, je suis poli. Lorsque je vous croise, je vous fais un petit signe de la main, amical, index levé comme pour prendre le vent, et je vous gazouille une sorte de «salut!», que vous soyez mâle ou femelle, que je vous connaisse ou pas. Je suis poli, quoi.

Mais vous autres, courbés, tête baissée, vous moulinez votre 52-13 ou 14 comme des niobets, indifférents à tout sauf à perdre votre lard.

Et d'abord, vous me devez le respect. Après tout, j'aurais pu être votre grand-père, supposons. Et il s'en est fallu de peu que je boive une bière avec le gars qui a été le premier cycliste en Antarctique.

Donc vous me devez le respect, même si vous ne me connaissez pas, c'est pas une raison.

Et, en plus, j'ai un triple plateau qui est mieux que celui de Pierre Aubert. Le sien, je parie, est un 32-42-52. Très commun. Bon, pour un conseiller fédéral, ça va. Pour un ancien du Rough Stuff Fellowship, comme moi, ça ferait un peu populaire, tout de même. Et notez que, en matière de dérailleurs, j'en sais un bout. L'Einstein du braquet, à peu de choses près. Moi, c'est Campagnolo, le Gran Turismo. Des comme ça, on n'en fait plus. Pas un micron de rouille après douze ans de loyaux services.

Raison de plus pour me répondre poliment quand moi, cordial, je vous salue, non?

Vrai, je ne vous croise pas souvent. J'évite le maca-

dam. D'abord, c'est un principe, ensuite, j'ai la trouille des voitures. Je suis pour le sentier muletier, la sente vicinale. Avec mon 28-39-48, pas de problème. Même avec deux moutardes sur la machine, ça passe. Je branche le 28-34 et on fait les faces nord, cul à la selle. C'est de l'autobus alpestre, avec commentaire à propos de toutes les vaches qu'on croise. Et je fais remarquer que j'ai dit 34. Pas 32. Les connaisseurs apprécieront à sa juste valeur: 1 m 95 de développement.

Raison de plus de saluer quand, cycliste, vous croisez un autre cycliste. L'autre, ce pourrait être moi et je suis chatouilleux sur l'étiquette.

\* \* \*

Le secrétariat de l'Association des Universités populaires sera établi à Zurich. A Zurich. Et non pas, pour une moitié ou un tiers à Yverdon, par exemple, ou quelque part en Suisse romande, et pour l'autre part, à Soleure ou Olten. Non, entièrement à Zurich. Avec une secrétaire compétente, évidemment, qui parle français, évidemment.

Hé bien, moi, j'en ai complètement ras le bol de Zurich, partout Zurich et toujours Zurich. Parce qu'il paraît que c'est plus pratique et que c'est plus ceci et cela et qu'il ne faut pas s'inquiéter, ça ira très bien, vous verrez, on tiendra compte des Romands, allons calmez-vous, d'ailleurs c'est la majorité qui décide.

J'en ai ras le bol, et depuis longtemps. Souvent, j'ai dit: «Ouais, bon, passons, peut-être que ça simplifie, vous êtes la majorité, c'est vous qui casquez la plus grosse part, bof, pourvu que le truc fonctionne, on ne va pas faire d'histoire...»

Maintenant, je dis: «Merde, je ne marche plus. On finit toujours par être couillonné un peu ou beaucoup. Les bonnes raisons pratiques, je m'en fous. J'aime bien Marti, et Bichsel, et j'aimais bien cette nana de Lucerne qui avait de si jolis... mais, maintenant, c'est marre et il n'y a pas de raison pour que le secrétariat des UP soit tout à Zurich et pas aussi un peu ici et au Tessin. Fritz, faut te faire une raison.»

Et bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer.

titre suisse lui permettant d'exercer son métier d'une manière ou d'une autre... En attendant, elle exprime sa joie de se trouver en Suisse, c'est-à-dire dans un pays où du moins elle ne court pas le risque d'être massacrée à son tour — avec ses quatre enfants!

Voici M. Y., Roumain d'origine, où il était médecin. Le texte que j'ai choisi de lui faire expliquer, d'Albert Camus, s'intitule *Le siècle de la peur*:

«Le XVII<sup>e</sup> siècle a été le siècle des mathématiques, le XVIII<sup>e</sup> celui des sciences physiques, et le XIX<sup>e</sup> celui de la biologie. Notre XX<sup>e</sup> siècle est le siècle de la peur...»

Le Dr Y. réagit vivement. Mais il explique que peu à peu, il se rassure depuis qu'il est chez nous... Il décroche le téléphone sans trop frémir. Il croise dans la rue un policier sans craindre de se voir

arrêté, détenu sans motif, emprisonné — de disparaître dans une prison ou dans un camp.

M. Z. a fui l'Afghanistan. Après avoir tenté vainement de s'établir en Iran (on y parle une langue très proche de la sienne), il a finalement gagné la Suisse. Il travaille à Genève comme assistant et fait des veilles de nuit. A condition de repasser tous ses examens, y compris la maturité, il peut espérer reprendre l'exercice de sa profession, où il était l'un des premiers à en juger par ses titres et son *curriculum vitae*. Seulement il a dépassé cinquante ans...

MM. A., B. et C. viennent d'Amérique du Sud, ou d'Amérique Centrale, ou d'Indonésie...

Je suis bouleversé — l'expert aussi — naïvement fiers d'appartenir à ce pays qui accueille les réfugiés de toute provenance.

Et d'autant plus indignés à la lecture (à la relecture) du dossier publié par DP 653: *La Suisse n'est plus ce qu'elle était*.

## CET HOMME NOUS DÉSHONORE

Voici donc un homme, le chef de la Police cantonale des étrangers du canton d'Argovie, qui ose refouler des Turcs et des Kurdes, sous prétexte qu'en Turquie, «quand on se comporte correctement, on n'est ni persécuté ni battu». M. Rothmund, de sinistre mémoire, ne raisonnait pas différemment, quand il ordonnait de refouler les Juifs qui cherchaient à pénétrer chez nous. Du moins M. Rothmund avait-il une excuse: il ne savait pas quand ni comment la guerre prendrait fin, et il pouvait croire sincèrement que «le bateau (était) plein». Le chef de la *Fremdenpolizei* d'Argovie n'a pas ce prétexte: il nous déshonore inexpiablement.

Au fait, vous avez lu *Ma vie de Kurde*, de Nourredine Zaza? Qu'attendez-vous?

J. C.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Etrangers chez nous

Je vous parlais des candidats *étrangers* à la maturité fédérale... Voici donc M<sup>me</sup> X., Noire originaire de la Somalie. Après des études de pharmacie en Italie, elle est devenue chef d'un dispensaire pharmaceutique dans son pays. Mais son mari a été massacré — pour Dieu sait quelles raisons, et peut-être n'est-il pas besoin de «raisons» pour être massacré dans ces régions. Elle a donc fui, avec ses quatre enfants. Elle est venue se réfugier en Suisse — pourquoi pas en Italie? je ne sais pas: il semble qu'il n'y ait aucune perspective pour elle de pouvoir gagner sa vie. Elle sait un peu de français... Elle espère donc réussir sa maturité fédérale, ce qui lui permettra de refaire ses études, d'obtenir un

## Bouteilles à la mer

Hors des canaux d'information dominants, subsistent, à l'adresse de militants ou de convaincus, d'une clientèle motivée presque toujours, de nombreux réseaux qui diffusent des travaux de synthèse et de réflexion d'une utilité manifeste. Petits journaux sans base professionnelle, revues de tirage modeste et souvent marquées politiquement ou culturellement, documentations à parution irrégulière centrées sur un problème particulier. Pas de comparaison, bien sûr, avec une somme aussi extraordinairement complète et bien documentée que ce dernier (septembre) supplément aux «dossiers et documents» du «Monde», consacré à l'«informatique aujourd'hui» — 150 pages de très haute tenue, avec glossaire, bibliographie élémentaire et même index des annonceurs. A un autre niveau que le travail du modèle français, donc, mais pas à négliger, des tentatives de sortir de l'actualité consommée à la minute, de creuser un sujet, d'indiquer des pistes pour une réflexion indépendante. Avez-vous lu, par exemple, ces derniers jours:

— Les huit pages publiées par le Service civil international pour commenter l'initiative populaire pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte et proposer un modèle de service civil dans notre pays.

Les principes, mais aussi des propositions pratiques. Six domaines dans lesquels un service civil pourra être accompli: le domaine social, le secteur de l'écologie et de la protection de l'environnement, la recherche de nouvelles formes de vie et le travail chez les autogestionnaires, la formation des adultes, les organisations pour la paix et la coopération au développement.

NB. Adresse utile: S.C.I. case postale 141, 1700 Fribourg 1.

— Le bilan de dix années de lutte contre l'exportation d'armes helvétiques à partir de la votation du 24 septembre 1972, dans le bulletin périodique (N° 22) du groupe de travail spécialisé dans ces questions.

Des années pendant lesquelles les marchands d'armes suisses ont peaufiné les systèmes qui leur permettent d'éviter de tomber sous le coup de la loi dans notre pays (fabrication sous licence à l'étranger, livraison de matériel «neutre» à l'origine mais facilement transformable pour les besoins militaires à l'arrivée — type «Pilatus»). Et ces derniers mois, cette révélation: la fabrication d'armes, c'est aussi des places de travail — qu'on se rassure, après les huit premiers mois de l'exercice 1982, Bührle annonce que les livraisons de produits militaires pour l'année en cours dépasseront légèrement celles de 1981.

NB. Adresse utile: Arbeitsgemeinschaft für Rüstungskontrolle und ein Waffenausfuhrverbot, Postfach 28, 8026 Zurich.

— La remarquable somme publiée dans la «Revue syndicale» (N°s 7/8) sur les travailleurs frontaliers. Une synthèse indispensable, et en particulier trois études sur les régions où les problèmes sont les plus apparents, le Tessin, la chaîne du Jura et Genève. Un constat: «Ils sont 110 000 à franchir chaque jour ouvrable la frontière pour travailler en Suisse. Ils viennent en majeure partie de France et d'Italie. Aussi nombreux que les saisonniers, ils constituent environ le septième de la main-d'œuvre étrangère occupée chez nous. En dépit de son importance et des répercussions de son emploi sur notre économie, on constate que ce groupe et ses problèmes ont été regrettamment négligés. Cette constatation vaut aussi pour les syndicats.»

NB. Adresse utile: «La Revue syndicale suisse», Monbijoustr. 61, 3007 Berne.

— La dernière livraison en français des travaux des juristes démocrates de Suisse (dès 1983, ne subsistera plus qu'un périodique en allemand, «Plädoyer») et particulièrement (N° 25, octobre 1982) une étude critique de la jurisprudence récente du

Tribunal fédéral concernant le délit d'émeute (article 260 du Code pénal).

NB. Adresse utile: «Volk + Recht», Postfach 1308, 4001 Bâle.

— La documentation diffusée par certaines associations spécialisées dans les problèmes de drogue. Des témoignages vécus, des notes prises sur le terrain qui permettent de comprendre ce que recouvrent les statistiques alarmistes qui font les gros titres de la presse quotidienne.

NB. Deux adresses utiles parmi d'autres: le bulletin Aebi-Hus, 2533 Evillard et le «Journal de bord» de l'Association pour le bateau Genève, rue J.-Dolphin 13 bis, 1227 Carouge.

## COMMUNICATION

### Antennes masquées

Abondance de postulants pour les quelques dizaines de stations expérimentales prévues par l'ordonnance sur les radio/TV locales. Du pain sur la planche pour les spécialistes chargés du tri au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie: comment — expertise du professeur U. Saxer à l'appui ou pas — trancher sur des dossiers, tous plus farcis les uns que les autres de bonnes intentions sur le pluralisme des opinions, le respect du fédéralisme et l'indépendance des promoteurs? De fait, l'ordonnance instituait une véritable prime aux contorsions sous le signe de l'intérêt général. Voyez à Lausanne, cette association hybride entre les milieux du tourisme, des producteurs musicaux, la «Nouvelle Revue», caution radicale et le puissant éditeur de «24 Heures» et de la «Tribune-Le Matin» (entre autres). Un projet connu sous le nom de Radio L. Radio Lausanne, Radio Léman ou Radio Lamunière?